

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mardi 26 septembre 2023 à 20h00
À la salle communale de Givrins

1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentations	1
2. Appel	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.06.2023.	1
4. Communications du bureau.....	1
5. Communications du CODIR	2
6. Préavis 07/2023 - demande de crédit de CHF 63'350.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers)	2
7. Préavis 08/2023 - budget école 2024	4
8. Préavis 09/2023 - budget Accueil de jour 2024.....	5
9. Proposition individuelle et divers	9

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mardi 26 septembre 2023 à 20h00
À la salle communale de Givrins

La **Présidente**, M^{me} **Céline BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal ordinaire de l'AISGE.

1. ASSERMENTATIONS

Aucune

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

09 membres du CODIR sont présents

17 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.06.2023.

M^{me} **Céline BERGER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil.

M^{me} **Evelyne VOGEL** demande de corriger p. 5. Le montant facturé est de 130 CHF par jour cette somme est pour le RAT, par le montant fixé est de 130 CHF, mais est facturé maximum 120 CHF aux parents et ce montant est pour l'accueil de jour.

Le **Secrétaire** corrigera le PV en y insérant les corrections.

VOTATION :	*16 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.		

*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement à bulletin secret

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La **Présidente** précise que nous avons demandé l'aménagement de la salle avec des tables pour que les membres puissent poser les ordinateurs lors du CI.

Elle indique que nous avons eu une séance avec M^{me} le **Préfet**, avec un bilan sur les relations AISGE et le CODIR, question sur les conseils intercommunaux etc. Séance constructive avec des améliorations envisagées pour 2024.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR

M^{me} **Evelyne ROTH**, présidente du CODIR AISGE, annonce une bonne nouvelle, les travaux du Bix vont commencer début octobre. L'AISGE a acheté des dalles interactives pour les élèves de l'école d'Arzier-Le Muids. Ceci pour des questions d'équité pour les élèves dans les cinq portacabines, demande faite par l'école, car tous les élèves de l'EPSGE doivent pouvoir avoir accès à cet outil de travail. L'équipement sera pour prochainement.

6. PRÉAVIS 07/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 63'350.00 POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE (COLLÈGES ET STRUCTURES D'ACCUEIL NUGA-NURSERIE-GARDERIE ET UAPE-UNITÉ D'ACCUEIL POUR ECOLIERS)

La **Présidente** donne la parole à M. **Gérald GIRARDET** qui nous donne lecture des conclusions du préavis.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Evelyne VOGEL**, la commission recommande de refuser le préavis n°07/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments par M^{me} **Myriam BEDAT**, la commission recommande de refuser le préavis n°07/2023

La **Présidente** ouvre la discussion à l'Assemblée.

M. **Denis BERGER** trouve dommage que cette proposition de préavis soit faite de cette manière, la commission n'est pas contre l'achat d'un véhicule, mais d'un point de vue écologique, ainsi que le montant d'achat de ce préavis n'est, selon lui, pas abouti. Pourquoi ne pas envisager un véhicule électrique ? Pour exemple dans sa commune d'Arzier-Le Muids, l'achat d'un véhicule électrique a été de 25'000 CHF. M. **Gérald GIRARDET** explique que la question de la grandeur du véhicule est justifiée pour certain transport, comme les dalles interactives ou du gros mobilier. S'il faut l'acheter chez HornBach il faudra les faire livrer ou devoir faire appel à un déménageur. La fonction de l'électricité est une parole du futur et selon lui pas dans les cinq prochaines années. Des PRU (places de rassemblements d'urgence) sont mise en place avec de génératrices pour prévoir l'électricité des infrastructures communales. Une autre réflexion étant les batteries en lithium. Celle-ci coutent chères. Le lithium est récolté dans des mines, où souvent travaillent des enfants. L'exemple d'un véhicule électrique pour des écoles et des bâtiments scolaire avec une batterie en lithium, récolté par des enfants, n'est peut-être pas un bon exemple ! Il souhaite se conformer à la demande de la commission et envisager l'achat d'un véhicule électrique et pour ceci il demande une suspension de séance pour discuter avec le CODIR.

M. **Denis BERGER** précise que pour des transports très volumineux la commune d'Arzier-Le Muids peut prêter son véhicule avec un grand pont et un chauffeur. M. **Gérald GIRARDET** oui c'est possible, mais il pense que pour certain transport délicat il faudra de toute manière louer un véhicule, car le grand pont ouvert n'est pas idéal. Il reconnaît que sur Genolier,

l'AISGE a beaucoup plus de bâtiments scolaires que dans les autres communes. Ils ont besoin d'un véhicule équipé d'outillage.

M^{me} **Evelyne ROTH** indique que le fourgon VW est de toute manière nécessaire et par la suite il devra contenir tout l'équipement nécessaire pour travailler pour les employés communaux. Aujourd'hui les employés utilisent leur propre véhicule et ceci n'est pas acceptable. Il est effectivement de gros volume mais la commune de Genolier sera totalement indépendante avec ce véhicule. Sinon ça sera des coûts supplémentaires engendré par une location de véhicule, un déménageur etc.

M^{me} **Françoise ESSEIVA** demande si c'est judicieux d'avoir un véhicule diesel, car ce genre de véhicule est pour les grandes distances, entre les communes AISGE, ce ne sont pas de grands trajets. M. **Denis BERGER** précise qu'un moteur diesel peut faire de petits trajets, mais il faudra régulièrement faire de grand trajet pour l'entretien du moteur. En tant que professionnel, il a eu une camionnette équipée, mais il n'a jamais eu besoin d'un si gros volume. Il trouve ce véhicule surdimensionné.

M^{me} **Evelyne ROTH** pense qu'il faut comparer ce qui est comparable, sur le site AISGE il y aura du grand mobilier à emmener ou déplacer, ceci justifie le besoin d'un gros volume. M^{me} **Diane MARCOZZI** demande le nombre de fois que l'on aura besoin de ce véhicule de six mètres de long ? Le mobilier à déplacer est une complication mais ceci représente 1-2 fois par année, mais tout ceci ne justifie pas l'achat et ce choix de véhicule.

La **Présidente** demande une suspension de 10 minutes de séance afin que le CODIR puisse revoir leur préavis. Reprise de la séance

M^{me} **Evelyne ROTH** après discussion avec les membres du CODIR, propose l'amendement suivant : Préavis 07/2023 - demande de crédit de CHF 63'350.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire **électrique** (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Écoliers). Le CODIR demande le même montant, car il faudra penser à la prise de recharge proche des bâtiments, le véhicule est plus petit en volume.

M. **Gabriel GALIBOURG** avait remarqué une erreur l'offre était sur le médium, mais le volume était celui du compact. M. **Gérald GIRARDET** précise que l'offre est sur le médium de 3300 litres. Ce véhicule est un besoin urgent, les employés utilisent leur propre véhicule et ceci n'est plus concevable. C'est M^{me} **Sonia SUARES**, assistante de M. **Éric DELDON** qui utilise le VW privé pour transporter des petits meubles et outillage sur les 15 structures. Il n'est pas certain que les assurances, assurent les employés dans leur exercice avec un véhicule privé.

M. **Christophe HABISREUTINGER** trouve qu'il y a dans le préavis un mélange avec les charges d'investissements et les charges d'amortissement. La CASCO du véhicule ne va pas être amortie sur 10 ans.

M. **Denis BERGER** indique que oui le véhicule est urgent, mais les membres de la commission des finances ne veulent pas mettre 60'000 CHF. M^{me} **Evelyne ROTH** demande qu'elle est donc la solution ?

M. **Laurent MATHEZ** trouve que l'inflation d'aujourd'hui serait à prendre en compte et de comprendre les difficultés financières des familles. Pourquoi ne pas prendre un véhicule d'occasion de pas plus de 20'000 CHF ? L' AISGE se permet le luxe de vouloir un véhicule à 60'000 CHF ! Ce montant est démesuré ! M. **Gérald GIRARDET** explique que les occasions ont été recherchées mais il n'a pas trouvé de véhicule adapté. Un véhicule à 20'000 CHF ne ferait pas l'objet d'un préavis. Les 60'000 CHF sont un investissement et ce véhicule sera utilisé pendant 10 ans et plus. Un véhicule d'occasion ne tiendra pas aussi longtemps selon lui. M. **Laurent MATHEZ** indique que des utilitaires chez Dacia sont disponibles dès 15'000 CHF.

M^{me} **Evelyne ROTH** propose de retirer le préavis, mais que vu l'urgence de l'achat de ce véhicule il faudra faire un CI extraordinaire pour la validation de ce préavis revu et adapté. Dans l'intervalle, il faudra louer un véhicule pour que l'employé n'aie plus à utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles.

La **Présidente** prend note de ce retrait et prend note que le CODIR reviendra en conseil intercommunal extraordinaire avec un nouveau préavis.

Décision : Le préavis 07/2023 est retiré

7. PRÉAVIS 08/2023 - BUDGET ÉCOLE 2024

La **Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD**. Le budget est de l'ordre de 8 millions, il nous en donne les principales augmentations. Les RH. Au début tout était fait par les municipaux délégués à l' AISGE, mais aujourd'hui avec cette association grandissante et plus de 1000 élèves à gérer, ce n'est plus possible. Les clés de répartition avec des employés sur deux entités, l'accueil de jour et les écoles. M^{me} **Annick KOSEL** est partagée entre les deux, M^{me} **Dominique ALTHAUS** également et certains employés qui font de l'entretien et du service. Problème soulevé par les employés M^{me} **Sonia SUARES** et M. **Éric DELDON**. Chaque fois qu'il y a un problème, il y a un ticket d'intervention, indiquant le lieu et le type d'intervention, qui depuis juin sont en augmentation. Il passe 50% de leur temps dans l'accueil de jour et le 50% dans les écoles, donc la clé de répartition est assez juste, ceci en réponse au rapport de la commission de gestion et finances.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'accepter le préavis n°08/2023

La **Présidente** ouvre la discussion à l'Assemblée.

M. **Christophe HABISREUTINGER** pense qu'il aurait été intéressant de voir dans les coûts globaux de l'école, comment se répartissait la différence. M. **Paul MENARD** précise que l'augmentation des coûts est par exemple, dû, prochainement, au départ en retraite de M^{me} **Dominique ALTHAUS**. Ce passage induit un surcoût. Le taux d'inflation avec 2.7% d'augmentation sera à assumer. Les annuités seront à combler également. La main d'œuvre ne coûte finalement pas trop chère, mais c'est l'entretien des bâtiments et de l'électricité.

La **Présidente** clôt la discussion. Nous passons au vote

VOTATION :	15 OUI	0 NON	1 Abstention
<u>Décision :</u>	Le préavis 08/2023 est accepté à la majorité		

8. PRÉAVIS 09/2023 - BUDGET ACCUEIL DE JOUR 2024

La **Présidente** explique que le CODIR a déposé un amendement à ce préavis. Ce dernier sera soumis au vote et ensuite nous voterons le préavis amendé ou non.

M. **Paul MENARD** précise que le préavis reste le même et que l'amendement consiste à l'ajout de deux postes déjà existants dans les comptes 2022, qui concerne 421011 « dépannages heures supplémentaires » pour un montant de 139'824 CHF et 421014 « Refacturation » pour un montant de 72'923 CHF qui n'était pas dans le préavis ce soir. C'est un amendement technique avec l'ajout de deux points de revenus supplémentaires. Ces deux montants sont des remboursements des parents. Si l'amendement est accepté il sera inséré dans le budget 2024.

Amendement du CODIR AISGE à la conclusion du préavis 09/2023 : (en annexe)

La **Présidente** suspend la séance 10 minutes pour que la commission de gestion et des finances puisse se concerter. Reprise de la séance.

M^{me} **Evelyne VOGEL** souligne le fait que l'amendement est venu avant la lecture des premières conclusions de la commission de gestion et des finances. La **Présidente** confirme ces dires, mais elle précise que le rapport concernant ce préavis recommandait de le refuser, d'où la démarche du CODIR de l'amender.

M. **Gabriel GALIBOURG** explique que la commission de gestion et finances, après consultations, acceptent l'amendement tel que proposé.

Nous passons au vote de l'amendement :

Amendement du CODIR (ci-dessus)

VOTATION :	16 OUI	0 NON	0 Abstentions
<u>Décision :</u>	L'amendement est accepté à l'unanimité		

M. **Paul MENARD** va maintenant présenter le préavis amendé. Il y a de plus en plus d'enfants et de ressources à amener. Aujourd'hui l'accueil de jour c'est 150 personnes. Voici donc la nécessité de la directrice et directrice RH. Il remercie la directrice RH, M^{me} **Anastasia BALET**, qui fait en sorte que les coûts des RH de l'accueil de jour, soient correctes.

Les explications des coûts des RH :

- Le nouveau règlement du personnel devait se coller à la réalité du marché de l'emploi, dans un contexte où trouver des éducatrices est difficile.
- Des instruments de mesures pour que les infrastructures soient viables et pérennes, il faut un taux de remplissage à 85% et aujourd'hui nous sommes à 88%.
- Pendant des années des contentieux avec des parents qui ne payaient pas avec un montant de 270'000 CHF de factures impayées.
- Moyenne d'absentéisme de 3.15%, pour une moyenne suisse de 3.8%. M^{me} **Anastasia BALET** met en place huit étapes à réaliser, pour l'instant nous sommes environ à l'étape quatre.

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas changer les coûts de remplacement en 2022 de 361'368 CHF, ce chiffre est dans la vraie vie. Coût de remplacement depuis le mois de juin est à 150'000 CHF. La remarque justifiée de la COGEFIN, sur le partage entre le travail de M^{me} **Sonia SUARES** et M. **Éric DELDON**. Mais aussi les téléphones aujourd'hui dans le budget ne seront pas des iPhone 15 en titane, c'est 28'000 CHF pour des téléphones estimés à 100 CHF avec abonnement. Concernant le Centre de jeunes c'est les écoles, versus le centre aéré qui est de l'accueil de jour.

L'estimation de ce budget est au plus proche de la réalité, il existe une réserve financière, mais il souhaite la conserver. Il ne souhaitait pas proposer un budget exemplaire, celui-ci est au plus juste de la réalité, mais déficitaire. Il remercie M^{me} **Dominique ALTHAUS** et M^{me} **Mélanie SAUTHIER** pour leur travail pour ce budget, avec une vision au plus proche et définie de la réalité et des finances AISGE. Des coûts en forte croissance, car d'ici à 2030 ce seront des dizaines de places d'accueil de jour à trouver. Les Municipaux ont la responsabilité d'offrir des places de garde pour les enfants sur les communes.

M^{me} **Annick KOSEL** explique que le contentieux est un grand chapitre. Au mois de février 2023 au moment des inscriptions à l'UAPE, le contentieux était à 80'000 CHF. A ce jour l'AISGE à récupérer 60'000 CHF. Les contentieux des nurseries seront traités également, mais les inscriptions sont sur quatre ans, c'est plus compliqué.

M^{me} **Florence MALHERBE VENDRELL** demande des précisions sur les vacances de poste qui ne sont pas comptabilisées de la même manière. Un éducateur n'aura pas les mêmes vacances qu'une auxiliaire et elles ne seront pas payées de la même manière. Est-ce que le budget tient compte de cette différence ? Comment les vacances de poste sont budgétées, sur un salaire médiant, moyen ou celui du prédécesseur ? Cette différence peut être importante. M. **Paul MENARD** peut expliquer qu'aujourd'hui c'est 17% de taux de remplacement. Il assure que ce travail est fait par M^{me} **Anastasia BALET** pour que les coûts soit évalué au mieux ou qu'il y ait des surcoûts avec des personnes surévaluées pour un poste qui a déjà un cahier des charges défini. Mais il tient compte de cette recommandation.

M^{me} **Anastasia BALET** indique qu'il y a le respect des bons quote parts. M. **Paul MENARD**

précise que les indicateurs, le taux de remplacement et le suivi de la masse salariale sont respectés.

M. **Christophe HABISREUTINGER** trouve très bien l'action menée pour les contentieux. Pour éponger la suite, qu'elles sont les actions mis en place ? M. **Paul MENARD** exprime le fait qu'il y a des bonnes et des mauvaises années, il existe une réserve de 900'000 CHF, mais ce n'est pas le but de thésauriser. Avec ce budget déficitaire il faudra certainement utiliser cette réserve, afin de ne pas prêter les communes et les familles. L'évaluation maintenant est juste avec les coûts de ce budget et peut-être laisser une année pour l'équilibrer.

M^{me} **Annick KOSEL** indique que l'art 22 du règlement du personnel est une des nouvelles actions. Les absences maladie sont compréhensible, mais il faut trouver l'équilibre entre ce que paye l'employeur et l'employé. A long terme, pour les arrêts maladie long de 720 jours sera incéré une notion d'ancienneté. Au 1^{er} janvier 2024, les coûts du taux d'absentéisme vont diminuer avec les annuités des anciennetés. Pour les arrêts de courte durée, ce sont les plus coûteux, la perte de gain ne peut pas entrer en matière. Sur ces coûts la politique RH entre en jeu. Les règles RH sont à respecter, les collaborateurs ne sont pas tous engagé à 100%, il reste une flexibilité pour se rendre à des RDV privés, des consultations chez le médecin, en dehors des heures de travail. Quand il y a une absence d'une personne, il faut la remplacer, derrière il y a un enfant à s'occuper. La procédure RH aura une autre dimension, le fait par exemple de prendre le téléphone pour annoncer que l'on est malade et ne pas le faire pas WhatsApp. D'ici deux ans tous ces changements seront fait et ceci changera la culture et donnera une autre dimension à l' AISGE. La directrice RH reçoit tout le personnel. Également au retour d'un arrêt maladie. A partir de trois jours d'absences l' AISGE s'inquiète, avant la direction administrative était sous doté et ce n'est pas par hasard que le CODIR a demandé d'étoffer la direction de l' AISGE.

M^{me} **Evelyne ROTH** ajoute également que les RH travaillent sur le bien-être au travail. Si tout va bien sur le lieu de travail, il y aura moins d'absentéisme, la responsable RH est présente pour les entendre et la conscience professionnelle va prendre de l'envergure. Dans les structures d'accueil, le règlement est 1 adulte pour 12 enfants et s'il y a une absence il faut à tout prix mettre une personne de remplacement.

Lecture des conclusions modifiées du rapport de la commission de gestion et finances par M^{me} **Nina DARRICAU** : « La CoGeFi remercie le CoDir et la Direction pour l'amendement proposé et pour avoir tenu compte des remarques faites dans les conclusions initiales.

Grâce aux chiffres avancés avec l'amendement, le déficit budgété pour l'Accueil de jour en 2024 baisserait de CHF 250'000, passant de CHF -753'488 à CHF -506'544. À noter que dans ces CHF 506'544, CHF 200'000 sont à imputer au nouveau Règlement du personnel qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Le déficit serait donc en réalité d'un peu plus de CHF 300'000.

La CoGeFi a envie de croire à un bon résultat de l'Accueil de jour en 2024 comme l'envisage le CoDir. Et compte tenu des nouveaux éléments apportés, la Commission de gestion et finances recommande à l'assemblée d'accepter le préavis 09/2023 relatif au budget 2024 de l'Accueil de jour tel qu'amendé. Elle remercie encore une fois la Direction et le CoDir pour tout le travail effectué. »

Nous passons au vote du préavis amendé.

VOTATION :	15 OUI	0 NON	1 Abstention
Décision :	Le préavis 09/2023 est accepté tel qu'amendé		

M. **Paul MENARD** remercie tout le monde pour le travail. Également pour l'ensemble des collaborateurs de l'accueil de jour, qui ont besoin de ce message des politiques qui les remercie pour leur travail.

9. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M^{me} **Nina DARRICAU** demande si les conclusions du rapport doivent être modifié et mise à jour. Elles sont dans le procès-verbal.

M^{me} **Murielle STROEL-MOREL** demande s'il pourrait y avoir un peu plus de visuel, que d'auditif. M. **Paul MENARD** répond que sur la commune de St-Cergue c'est automatique (Rires).

M^{me} **Nina DARRICAU** demande si le renvoi du PV avec la convocation est possible ? La **Présidente** rappelle que le projet de PV est envoyé rapidement après les séances pour transmettre les infos aux communes respectives, dans les conseils communaux. Le PV est adopté en séance de CI suivante et est transmis et disponible signé sur le site de l'AISGE. Que ceci a été une demande de la part des conseillers, donc non nous n'en renverrons pas le PV.

M^{me} **Dominique ALTHAUS** nous donne les dates des prochains CI. Le **24.04.2024** et le **25.09.2024**.

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h50.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M^{me} **Céline BERGER** (Présidente)



M^{me} **Valérie ZEENDER** (Secrétaire)

